



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 11 février 2026

Date de convocation : 05/02/2026 Date d'affichage : 05/02/2026 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 13 Nombre de votants : 12 Absents / Excusés : 8	Objet : Approbation du Compte administratif 2025	Délibération n° 2026-03
		Résultat du vote 12 pour 0 contre 0 abstention

L'An Deux Mille Vingt Six, le 11 février à 10h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,
M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE,
Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Didier REVEAU.

Procurations :

M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET
M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU

Excusés :

Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,
M. Jean-Yves LECOQ, M. Thierry COZIC, Mme Carole HEULOT, M. François EDOM, M. Nordine ARIK.

Secrétaire de séance : Mme Véronique RIVRON

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 8 mars 2022 relative à l'apurement du compte 1069 suite à la mise en œuvre de la M57 au 01/01/2023,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Section de fonctionnement

Recettes	+ 7 004 339,41 €
Dépenses	- 4 407 057,58 €

Résultat de l'exercice	+ 2 597 281,83 €
Résultat antérieur	+ 3 826 791,43 €

Résultat de clôture à affecter	6 424 073,26 €

Section d'investissement

Recettes	+ 3 771 891,64 €
Dépenses	- 4 716 085,59 €

Résultat de l'exercice	- 944 193,95€
Résultat antérieur	+ 9 468 983,57€
Apurement du compte 1069	- 71 536,00 €

Solde d'exécution	8 453 253,62 €

- **CONSTATE** le résultat de clôture à affecter en fonctionnement pour un montant de **+ 6 424 073,26 €** ;
- **CONSTATE** le solde d'exécution cumulé d'investissement pour un montant de **+ 8 453 253,62 €**.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 11 février 2026

Le Président


Dominique LE MÈNER